



PRÉVENIR LES RISQUES

FORMATION COURTE - SÉCURITÉ



LA MOBILITÉ DU CONDUCTEUR DE TAXI

OBJECTIFS

- Identifier les particularités territoriales du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin
- Distinguer les spécificités de la réglementation locale du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin

Selon l'Arrêté du 17 juillet 2018 modifiant l'Arrêté du 11 août 2017, le conducteur de taxi souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen, est tenu de suivre un stage de formation à la mobilité.

La CMA propose ces 2 journées de formation aux chauffeurs de taxi se destinant à exercer leur activité dans les départements du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du CCPCT ou de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi
- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité

DATES ET LIEUX

CMA Schiltigheim : 22 et 29 juin 2019
CFA de l'Artisanat Mulhouse : nous consulter

PUBLIC

Conducteur de Taxi, possédant les deux prérequis cumulatifs, qui souhaite exercer son activité dans le Haut-Rhin ou le Bas-Rhin

TARIF

262,50 €
Se renseigner sur les possibilités de prise en charge auprès de nos conseillères en formation

DURÉE

2 jours : 14 heures

INTERVENANT

Formateur Consultant titulaire du CCPCT

CONTACTS

Conseillères en formation :

→ BAS-RHIN

Angélique DIEUAIDE
03 88 19 79 18
infofc67@cm-alsace.fr

→ HAUT-RHIN

Agnès LUSTENBERGER
03 89 20 84 55
infofc68@cm-alsace.fr



LA MOBILITÉ DU CONDUCTEUR DE TAXI



PRÉVENIR
LES RISQUES

PROGRAMME

JOUR 1:

1. Connaissance du territoire (7 heures) :

- les spécificités territoriales du département du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin :
 - les principaux lieux
 - les sites à connaître
 - les bâtiments publics
 - les principaux axes routiers

JOUR 2 :

2. Connaissance de la réglementation locale en vigueur (7 heures) :

- les spécificités de la réglementation locale du département du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Apports théoriques et réglementaires

Les stages se déroulant à Schiltigheim concernent les conducteurs de taxi souhaitant exercer dans le Bas-Rhin

Les stages se déroulant à Mulhouse ou Colmar concernent les conducteurs de taxi souhaitant exercer dans le Haut-Rhin

Remise d'un support pédagogique contenant les documents à caractère informatif et réglementaire

ÉVALUATION

A l'issue du stage, une attestation de suivi de la formation à la mobilité est remise au conducteur

Une autorisation d'exercice est ensuite délivrée par le préfet du département dans lequel le conducteur souhaite exercer son activité

Questionnaire de satisfaction en fin de stage

